

Image not found or type unknown



Rupture cne pour l'intérim

Par **jason95_old**, le **11/12/2007** à **11:58**

bonjours!

Je suis actuellement en contrat cne depuis 9mois.

J'aimerais démissionné car ce travaille ne me convient plus, j'ai la possibilité de prendre un nouveau travaille dans une société beaucoup plus grande.

La période d'essai ce fait en intérim.

Si jamais le nouveau employeur ne me renouvelle pas le contact intérim.

Es ce que j'aurais le droit au allocation d'Assedic vu que j'ai démissionner du précédent cne ?

merci